

# Intégrer des projets intercommunaux en bibliothèque municipale

## Le cas de la médiathèque des Mureaux

**E**n 1994, les six communes composant le Syndicat intercommunal du Val-de-Seine signent un contrat de ville avec l'État, à l'image de 214 autres en France à la même date<sup>1</sup>. Une des particularités de ce contrat de ville était un volet « Culture » important, faisant lui-même l'objet d'une convention de développement culturel autour des disciplines du patrimoine, du spectacle vivant, de l'enseignement artistique et de la lecture publique.

*Leslie Thomas*

Médiathèque des Mureaux  
lthomas@mairie-lesmureaux.fr

Les propositions en la matière étaient claires : créer un réseau de lecture publique sur le territoire des six communes, informatiser si possible, et relier toutes les structures entre elles en conduisant une mise à niveau des équipements, des collections et des équipes<sup>2</sup>. Pour autant, tout était à inventer quant à la structuration, aux fonctionnements entre les villes, à la conception du réseau, à la formation des acteurs de terrain... Chaque commune restant maître de ses équipements, équipes, budgets, nous ne nous engageons pas dans une super-structure intercommunale de lecture publique qui aurait pu comporter, par exemple, la médiathèque des Mureaux comme tête de réseau et les bibliothèques des autres communes comme annexes, mais bien dans la construction d'un réseau, par étapes,

répondant aux besoins locaux, à l'existant et aux orientations politiques fixées.

Si, en 1994-1995, la première intention fut donc de créer un réseau de lecture publique, ce choix est remis en cause dès 1996 du fait des états des lieux conduits par la chargée de mission lecture intercommunale<sup>3</sup> et des priorités qui s'en dégagent, mais aussi des difficultés d'adhésion de certaines villes et/ou équipes au projet initial.

Dès lors et au regard des besoins sur le terrain, les équipements de lecture publique du Val-de-Seine s'engagent non plus dans une intercommunalité structurelle, mais dans une intercommunalité de projet. Le projet « Petite Enfance » voit le jour en 1997 ; il fédère, dans le cadre d'une convention avec l'association ACCES

1. Il s'agit des villes d'Aubergenville (12 000 habitants), de Bouafle (2 000 habitants), de Chapet (1 000 habitants), d'Ecquevilly (5 000 habitants), de Meulan (8 500 habitants) et des Mureaux (33 000 habitants).

2. Les chiffres de prêts, de collections, de surfaces, de nombre de personnels qualifiés sont inférieurs de moitié à la moyenne nationale en 1996, si nous considérons les six communes dans leur ensemble. Ces données cachent de nombreuses disparités entre les villes.

3. Anne Victorri fut chargée de mission lecture intercommunale de 1996 à 1998 auprès de la Maîtrise d'œuvre urbaine et culturelle du Syndicat intercommunal du Val-de-Seine, elle reprenait le poste qui avait été occupé par Aliette Armel de 1995 à 1996.

## PROJETS INTERCOMMUNAUX EN BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

**Leslie Thomas**, titulaire d'un DESS en gestion des institutions culturelles, d'un DEST Arts, sciences et culture, et d'un DEA d'histoire contemporaine, est directrice de la médiathèque des Mureaux et coordinatrice du pôle ressources lecture intercommunal du syndicat intercommunal du Val-de-Seine. Elle a publié plusieurs articles sur la lecture.

(Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations)<sup>4</sup>, l'ensemble des établissements, avec des priorités différentes selon les compétences, moyens et motivations de chacun, autour de trois fondements :

- former les professionnels de la petite enfance et des bibliothèques ;
- animer les lieux d'accueil des enfants : crèches, salles d'attente des centres de protection maternelle et infantile (PMI)... ;
- mettre à disposition des livres.

Pour la médiathèque, la participation au projet « Les livres, c'est bon pour les bébés » constitue la première étape forte du travail intercommunal et initie une redéfinition de la politique de lecture publique spécifique aux Mureaux.

### Une logique de projet

La médiathèque des Mureaux est née en 1987 de la construction d'une centrale et du regroupement de plusieurs bibliothèques de quartier, pour devenir, au fil des années, le seul lieu de lecture publique de la ville<sup>5</sup>.

En 1996, la médiathèque ne dispose plus que d'une seule annexe, sise au cœur d'une école, sans moyens et sans équipe. Les constats

de terrain (absence de lieux de lecture de proximité, de bibliobus) et les orientations de la convention de développement culturel intercommunale signée avec l'État nous ont poussés à poser la question du travail de proximité et de la desserte en livres du territoire communal.

Une première étape est amorcée, dès 1997, avec le plan lecture des Mureaux, dont la médiathèque est le maître d'œuvre. Voté pour trois ans,

**Une intercommunalité  
de projet plutôt qu'une  
intercommunalité  
structurelle  
a favorisé l'adhésion  
de l'équipe médiathèque,  
notamment autour de  
l'action « petite enfance »,  
fédératrice et modélisante**

doté de moyens financiers supplémentaires, ce plan reprend les priorités fixées par les élus intercommunaux et l'État - la jeunesse et la lutte contre les exclusions culturelles -, et développe six axes de travail : la petite enfance, les projets avec l'Éducation nationale, les bibliothèques de rue, les ateliers d'écriture, la lecture et les personnes âgées, et les nouvelles technologies (création au sein de la médiathèque d'un « Espace Culture Multimédia » en 2000). Concomitamment, le groupe de travail « lecture » intercommunal, composé de représentants des bibliothèques des différentes communes, élabore un programme de développement de la lecture publique pour les communes faisant partie du Syndicat intercommunal.

Au regard des disparités d'équipements, d'équipes, de budgets d'acquisition entre les six communes, un

principe de projets à vitesse variable entre chaque ville fut adopté, incitant chacune à atteindre les objectifs communs suivants :

- proposer en 2006 au moins 2 livres par habitants, en s'aidant d'un fonds de livres intercommunal ;
- engager un effort municipal minimum de 10 F par an et par habitant pour les acquisitions de livres, tout en introduisant de la souplesse dans la mise en œuvre du calendrier de cette mise à niveau ;
- développer des actions pilotes « livre et lecture » en direction des jeunes publics.

De 1997 à 2000, la ville des Mureaux devient en quelque sorte un modèle pour les autres communes dans le développement de lecture publique et dans la mise en œuvre des priorités données, du fait des projets conduits et des moyens développés par la médiathèque.

Cette intercommunalité de projet plutôt qu'une intercommunalité structurelle a favorisé l'adhésion de l'équipe médiathèque, notamment autour de l'action « petite enfance », fédératrice et modélisante. La redéfinition de la politique de lecture publique de la ville suscita l'adhésion de quelques agents et le refus de certains autres, la question se posant alors dans une logique professionnelle : quelle action de prévention conduit-on auprès d'une population chez qui on constate un inégal accès à l'offre de lecture (sachant que 45 % de cette même population a moins de 25 ans) ? Quelle priorité nous donnons-nous en terme de public ? De quels relais disposons-nous ?... Au-delà de ces questionnements, nous avons aussi constaté la difficulté de chacun d'entre nous à s'inscrire dans une démarche globale, qui dépasse le cadre du territoire de la commune de rattachement.

À la nécessaire mise à niveau des équipements de lecture publique, de la qualification des professionnels, de la pauvreté de certains fonds de livres, à ce qui aurait pu se traduire par un plan d'aménagement s'est sub-

4. Voir à ce propos l'article d'Anne Victorri, « Livre et petite enfance en Val-de-Seine », *BBF*, 1999, n° 3, p.54-59.

5. La médiathèque est un établissement de 3000 m<sup>2</sup>, elle est composée d'une bibliothèque adulte, une bibliothèque jeunesse, une discothèque-vidéothèque, un centre de documentation sur le patrimoine local, un espace culture multimédia. Informatisée depuis son ouverture, elle propose près de 150 000 documents, compte environ 200 000 prêts par an et 9 000 inscrits. L'équipe est composée de 30 personnes.

stituée une action de prévention aussi bien de l'échec scolaire, que de l'exclusion culturelle et sociale, et de l'illettrisme. En terme de moyens, cela s'est traduit par une valorisation et une optimisation des équipements existants autour de la définition de nouvelles priorités pour lesquelles nous avons bénéficié de nouveaux moyens : pour exemple, le budget d'acquisition de livres de la médiathèque a augmenté de 100 000 F dès 1997, effort maintenu sur trois ans, et qui se poursuit aujourd'hui dans le cadre de la constitution d'un fonds de livres intercommunal (400 000 F en 2000).

### Un Pôle Ressource Intercommunal Lecture

La médiathèque des Mureaux s'inscrit, depuis la fin de l'année 2000, dans un nouveau processus en devenant une bibliothèque « centre de ressources » pour les autres lieux de lecture. Une convention signée entre le Syndicat intercommunal du Val-de-Seine et la ville des Mureaux fixe de nouvelles missions pour la médiathèque, qui, tout en intégrant une nouvelle entité intercommunale, n'en abandonne pas pour autant son rôle municipal. Une autre convention régle les questions budgétaires relatives au fonds de livres intercommunal, et la délégation de gestion à la médiathèque est totale : le budget du fonds de livres intercommunal est intégré à celui de la médiathèque (ce qui n'est pas sans incidence dans le cadre d'une procédure de marché public par exemple).

Les missions de ce Pôle Ressource Intercommunal Lecture (PRIL) s'articulent autour de plusieurs axes : le conseil, la formation, la création d'un fonds de livres intercommunal, la conduite de projets pilotes sur le territoire des six communes du Val-de-Seine. Le label « ville lecture » octroyé par le ministère de la Culture renforce le dispositif et la structuration intercommunale de la médiathèque.

Un comité de pilotage intercommunal, des groupes de travail « Éducation nationale » et « structures de proximité », et des groupes de travail locaux rythment le fonctionnement du PRIL. Les missions de la directrice de la médiathèque sont redéfinies, conjointement à celles de la chargée de mission lecture intercommunale. Celles-ci font l'objet d'une modification du contrat de travail pour ces deux postes. Si la directrice de la médiathèque reste administrativement rattachée à la ville des Mureaux, le Syndicat intercommunal participe néanmoins à sa rémunération.

Une autre nouveauté consiste, pour la médiathèque, à accueillir en son sein les personnels intercommu-

### La cohabitation de logiques territoriales différentes oblige à inventer de nouvelles formes de travail

naux « lecture » : la chargée de mission, la chargée de mission petite enfance (qui était pour partie dans nos murs depuis son arrivée en septembre 1998), et l'assistante du « projet du contrat "ville lecture" intercommunal ». Cette dernière est en charge de la constitution et du suivi du fonds de livres intercommunal - commandes, traitement bibliéconomique des documents, gestion des prêts dans les différentes communes, accompagnement des actions... -, en collaboration avec les représentants des bibliothèques de chaque commune, et en coordination avec le conservateur de la médiathèque.

Enfin, un Pôle jeunesse réunit les équipes de la bibliothèque jeunesse et les personnels intercommunaux en charge de ces publics dans un

cadre opérationnel de travail pour conduire sur le terrain des actions en commun.

La cohabitation de logiques territoriales différentes, selon que l'on est personnel intercommunal ou personnel communal, nous oblige à inventer de nouvelles formes de travail. Ce sont finalement les projets qui priment, et nous organisons nos fonctionnements autour des compétences et des motivations de chacun, et dans le cadre des possibilités du service. L'action sur les bibliothèques de rue concerne, par exemple, quatre communes. Seuls les personnels intercommunaux agissent dans chaque commune, les agents de la médiathèque voient leurs interventions limitées au territoire des Mureaux. Pour autant, les temps de préparation, d'observation et de bilan sont faits en commun et permettent d'avoir une vision globale du travail et de ses effets auprès des populations.

### Une période transitoire

Nombreuses sont les questions qui restent en suspens, mais nous essayons au mieux de les régler en concertation avec les personnels en charge de la lecture dans chaque commune. Les difficultés ne sont pas simplement liées à des logiques territoriales, elles peuvent l'être aussi du fait de statuts différents des personnes. Les personnels de la médiathèque sont, en majorité, agents de la fonction publique territoriale, alors que tous les personnels intercommunaux sont, à qualification égale, contractuels : les emplois du temps divergent, les régimes administratifs sont différents... pas plus cependant qu'au sein même de la médiathèque, où travaillent ensemble agents titulaires de la fonction publique et contractuels (cadres et emplois-jeunes par exemple). Cette situation ne saurait durer, l'étape de transition dans laquelle nous sommes génère ces différences. À terme et dans le cadre d'une agglomération en gesta-

tion, nous serons amenés à redéfinir les cadres d'emploi des différents professionnels en charge de la lecture.

Pour la gestion des fonds de livres, il existe deux régimes différents : le fonds de livres intercommunal est, pour une part, tournant, il sert aussi à

doter en livres de manière initiale et définitive certains lieux comme les écoles, les crèches, les salles d'attentes de PMI ou les maisons de quartier et centres de loisirs qui ont des « projets lecture ». Les bibliothèques du Val-de-Seine bénéficient aussi de dotations pour compléter leurs fonds après désherbage et analyse de l'existant, à l'exception de la médiathèque des

Mureaux, qui ne répond pas, du fait de ses collections, aux critères d'attribution de ce fonds de « solidarité ». Il reste que le fonds de livres intercom-

munal est traité à la médiathèque, ce qui nous oblige à définir des procédures nouvelles pour son informatisation ou les prêts consentis aux collectivités.

Au final, le cadre intercommunal dans lequel nous travaillons a mobilisé les acteurs « traditionnels » de la lecture publique, un nouveau réseau et des moyens intercommunaux abondés par le Centre national du livre, la politique de la ville, la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France... autour de projets pilotes. Cette construction répond à des spécificités locales, d'où l'originalité de ses formes.

En devenant « centre de ressources », la médiathèque des Mureaux a franchi une nouvelle étape dans son parcours, enrichissant ses propres projets des

logiques intercommunales, s'ouvrant à de nouveaux territoires, accueillant en son sein de nouveaux professionnels et bénéficiant de nouveaux moyens. Le cheminement conjoint des équipes communales et intercommunales nous a permis de repenser notre relation aux publics en bibliothèque et hors de la bibliothèque au bénéfice de tous, et dans un enrichissement mutuel. L'image même de la médiathèque auprès du public a changé ; les passerelles créées avec différents lieux dans la ville ont largement contribué à valoriser le livre, la lecture et les actions culturelles de notre établissement.

Ces constats positifs ne nous font pas oublier pour autant les grands chantiers de demain destinés à améliorer encore notre offre de service, dans les domaines notamment de la formation du personnel et de la mise aux normes des équipements, chantiers fixés dans le cadre des préconisations de la Direction du livre et de la lecture et de la Direction générale des affaires culturelles d'Ile-de-France, lors de l'attribution du label « ville lecture ».

*Février 2001*

En devenant centre  
de ressources,  
la médiathèque  
des Mureaux a franchi  
une nouvelle étape  
dans son parcours,  
enrichissant ses propres  
projets des logiques  
intercommunales